

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 02961

Numéro SIREN : 899 682 777

Nom ou dénomination : AB Connect

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2022 sous le numéro de dépôt 2811

Guillaume MINIAOU

Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel d'Aix en Provence



Apport de titres composant le capital de
la société Connect & Co
à
la société AB CONNECT

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

En exécution de la mission qui m'a été confiée concernant l'apport d'actions de la société **CONNECT&CO** par **Monsieur Rémy GARELLO** à la société **AB CONNECT**, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L 225-147 du Code de Commerce.

Les apports envisagés sont décrits dans le traité d'apport du 15 décembre 2021. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée, et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée d'une éventuelle prime d'émission.

Ma mission prenant fin avec la remise du présent rapport, il ne m'appartient pas de le mettre à jour pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et ma conclusion présentées dans l'ordre suivant :

- I. **Présentation de l'opération et description des apports**
- II. **Evaluation et rémunération des apports**
- III. **Diligences effectuées et appréciations de la valeur des apports**
- IV. **Conclusion**

I. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 CONTEXTE DE L'OPERATION

Les présents apports des titres envisagés par Monsieur Rémy GARELLO à la société AB CONNECT, visent à constituer une holding devant regrouper, à terme, l'ensemble des activités exercées par différentes entités qu'ils détiennent ou contrôlent.

Les apports sont consentis et acceptés sous les conditions suspensives cumulatives suivantes :

- (i) la remise de mon rapport ;
- (ii) l'approbation par l'associé unique du Bénéficiaire des termes du présent Traité d'Apport et l'évaluation de l'Apport aux montants visés à l'article 3 ;
- (iii) la décision de l'associé unique du Bénéficiaire de procéder à l'Augmentation de Capital conformément aux stipulations de l'article 4 et d'attribuer 162 453 actions ordinaires nouvelles du Bénéficiaire au profit de l'Apporteur ;
- (iv) l'autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) relative à la modification indirecte de l'actionnariat de la société Connect Pro, société par actions simplifiée au capital de 250.000 Euros, dont le siège social est situé 18 rue Elie Pelas, Immeuble le Condorcet, 13016 Marseille, et dont le numéro unique d'identification est 538 639 139 R.C.S. Marseille, filiale à 95% de la société.

1.2 LA SOCIETE BENEFICIAIRE DE L'APPORT

La société **AB CONNECT** a les caractéristiques suivantes :

- société par actions simplifiée
- au capital de 1 000 €, composé de 1 000 actions de 1 €
- immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille dont le numéro unique d'identification 899 682 777
- siège social à Marseille (13012), 17 boulevard Garoutte

La Société a une activité de holding animatrice.

Le président de la Société Bénéficiaire est Monsieur Rémy GARELLO.

1.3 L'APPORTEUR

Monsieur Rémy GARELLO, né le 31 janvier 1986 à Marseille (13), de nationalité française, demeurant 17, Boulevard Garoutte, 13012 Marseille.

1.4. BIENS APPORTES : pleine propriété de 247 983 actions de la société CONNECT&CO

La société CONNECT&CO a les caractéristiques suivantes :

- société par actions simplifiée,
- capital de 569 304 €, composé de 1 108 552 actions de 0,51 €
- immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 823 286 703
- siège social à Marseille (13016), 18 rue Elie Pelas

La Société a une activité de holding animatrice.

Le président de la Société Bénéficiaire est la société F PAOLI MANAGEMENT représentée par Monsieur Franck PAOLI.

II. EVALUATION ET REMUNERATION DES APPORTS

2.1 EVALUATION RETENUE

Dans le cadre de l'Apport, il a été retenu une valorisation sur la base de l'actif net réévalué de CONNECT&CO.

Selon cette méthode, la valeur d'une action s'élève à 0,66 euros.

Les 247 983 actions apportées sont évaluées à 162 453,62 euros.

2.2 REMUNERATION DES APPORTS

En rémunération des apports ci-dessus désignés, évalués à 162 453,62 euros, il sera attribué à l'apporteur 162 453 actions nouvelles de 1 euro chacune entièrement libérées, de la société AB CONNECT, qui seront émises au pair à titre d'augmentation de capital et entièrement attribuées à l'apporteur.

2.3. AVANTAGES PARTICULIERS STIPULES

Il n'y a pas d'avantages particuliers octroyés dans le cadre de l'apport.

III. DILIGENCES EFFECTUEES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

3.1 Diligences mises en œuvre :

J'ai effectué les diligences selon la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission.

Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond, le cas échéant, au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Ces diligences ont été les suivantes :

- Je me suis entretenu avec les conseils des sociétés concernées, lesquels m'ont exposé les détails de l'opération,
- J'ai eu accès à certains documents juridiques et pièces que j'ai estimé utile d'obtenir,
- J'ai réalisé des diligences afin de contrôler la propriété des titres des sociétés objet de l'apport,
- J'ai contrôlé la cohérence des documents qui m'ont été transmis,
- J'ai obtenu une lettre d'affirmation.

3.2. CONTROLE DE LA REALITE DES ACTIFS APPORTES

J'ai mis en œuvre les diligences nécessaires pour m'assurer notamment que l'actionnaires apporteur était bien propriétaire et titulaire régulier des droits lui permettant de réaliser les apports envisagés et qu'il n'existait pas d'entrave à leur libre disposition.

A l'issue de mes travaux, je n'ai pas relevé d'élément significatif susceptible de remettre en cause la réalité des actifs apportés.

3.3 APPROCHE DE LA VALEUR DES ACTIFS APPORTES

3.3.1 Pertinence de la méthode retenue :

La valorisation a été déterminée par des professionnels du capital-investissement selon l'actif net réévalué.

3.3.2 Appréciation sur l'application de cette méthode

Les contrôles n'ont pas révélé d'anomalies significatives.

IV CONCLUSION

L'opération d'apport est réalisée par Monsieur Rémy GARELLO à la société **AB CONNECT**.

Les apports sont constitués d'actions de la société **CONNECT&CO**.

A la date du présent rapport, je conclus que la valeur totale des apports s'élevant à 162 453,62 euros me paraît cohérente avec les hypothèses retenues et les contrôles de cohérences réalisées.

En conséquence, je considère que l'actif net apporté est au moins égal à la valeur de l'augmentation de capital de la société AB CONNECT.

Marseille, le 15 décembre 2021

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'G. Garello', with a horizontal line extending to the right.

Le Commissaire aux Apports

Guillaume MINIAOU